Vos questions / nos réponses

Addition à la cocaïne

Par Grandbabs Postée le 03/11/2023 13:17

> Bonjour, Mon grand frère est addict à la cocaïne et j'aimerais l'inscrire dans un centre de sevrage. Je voudrais savoir quelles sont les démarches à suivre.

Mise en ligne le 03/11/2023

Bonjour,

Nous comprenons que vous souhaitez aider votre frère à sortir d'une addiction, ce qui est tout à fait louable.

Il existe plusieurs possibilités pour qu'il puisse bénéficier d'une aide extérieure.

Les Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sont des structures proposant des consultations en ambulatoire, c'est à dire sans hospitalisation. Le patient est amené à rencontrer différents professionnels : le médecin addictologue peut l'aider à modifier ses consommations, le psychologue et l'infirmier peuvent en parallèle l'accompagner et le soutenir sur un éventuel mal-être à l'origine ou qui découle de ses consommations. L'accueil se fait toujours dans un cadre confidentiel et gratuit, sans jugement de la part des professionnels.

Il existe également des hospitalisations pouvant viser le sevrage du produit. Les structures publiques proposent également cette démarche dans un cadre non payant à condition que le patient ait une couverture sociale (y compris la CMU).

Dans les 2 cas, il faut que le consommateur soit à l'initiative de la démarche, en effet la loi ne permet pas la contrainte aux soins en addictologie et cela serait finalement non fonctionnel si la démarche ne faisait pas sens pour le patient.

Vous ne nous précisez pas dans votre question si votre frère est volontaire ou non pour un accompagnement extérieur.

Si vous vous heurtez à un refus d'aide de sa part et que vous vous sentez démunis face à la situation, il vous est tout à fait possible de prendre rdv en CSAPA afin d'etre conseillé et soutenu par les professionnels. En effet, les CSAPA ont également pour mission de pouvoir recevoir et aider l'entourage en difficulté.

Vous trouverez en bas de réponse un lien vous permettant de trouver des CSAPA ou des centres de sevrages dans votre périmètre géographique.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants pour une orientation affinée ou pour échanger davantage sur le contexte de votre situation afin que nous puissions essayer de vous conseiller au mieux. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20h.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Drogues info service
- Arreter, comment faire?